



Le Syndicat Mixte « Caen-Métropole » regroupe 143 communes :
la communauté d'Agglomération Caen la mer, 9 communautés de communes et 9 communes hors intercommunalités

Le SCoT Caen-Métropole concrétise son projet :
« une nouvelle exposition pour l'expliquer et poursuivre la concertation »

Fin 2009, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a présenté et débattu des orientations et ambitions de son Scot (*schéma de cohérence territoriale*) définies dans le PADD (*projet d'aménagement et de développement durable*) pour les 20 ans à venir : Caen , « Capitale en Normandie » doit affirmer son statut de Métropole, renforcer son cœur d'agglomération, tout en préservant un territoire composé de vastes espaces agricoles et naturels ouverts sur la mer qui s'appuie sur un réseau de pôles urbains grâce à nouvelle mobilité.

Fort de ces choix confirmés, Caen-Métropole revient vous présenter les principes qui permettront à ces ambitions de devenir réalité :
une exposition se tiendra du **Mercredi 07 avril 2010 au vendredi 09 avril 2010 de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures à la Mairie de GRAINVILLE SUR ODON**

Vous pourrez également échanger et débattre avec les élus de Caen-Métropole lors d'une réunion publique qui se tiendra le **Mercredi 07 avril 2010 à 20 heures 30 à la salle polyvalent de MALTOT.**

Ils vous y présenteront comment à travers son « armature urbaine » Caen-Métropole entend lutter contre la surconsommation des terres agricoles, contribuer à se déplacer autrement, rapprocher habitants, services et activités, soutenir le développement économique, c'est-à-dire devenir une métropole durable et éco-responsable.

L'exposition présentera également comment ces principes s'appliqueront dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale), le rôle des intercommunalités dans la mise en œuvre de ces ambitions...

Des grandes orientations définies en 2009, découlent des principes très concrets pour réaliser l'ambition nécessaire pour le territoire de Caen-Métropole et ses 143 communes. Ces principes sont recensés dans un document intitulé le Document d'Orientations Générales (DOG).

Définition d'un ScoT :

Le Scot se compose de 3 documents : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) et un Document d'Orientations générales (DOG).

Le ScoT fixe des orientations d'aménagement de l'espace, d'environnement et d'équilibre social de l'habitat, des transports, d'équipements et de services.

Vous pourrez apporter vos commentaires sur les registres, consulter l'ensemble des documents et par la suite déposer un message sur notre site internet : www.caen-metropole.fr
Votre parole est importante car c'est votre vie quotidienne qui est concernée.